

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-16

Objet : Partenariat GRDF - Metz Plage.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

La Ville de Metz a passé avec GRDF un accord pour la distribution du gaz à Metz. A l'occasion de cette convention cadre, GRDF a souhaité accompagner la ville sur certaines de ses actions qui intègrent notamment les valeurs que l'entreprise privilégie. En effet, acteur de proximité GRDF souhaite aider les Collectivités locales dans leur volonté de mixité, d'intégration et d'insertion du sport pour tous notamment.

Dans cet esprit la convention prévoit que la Ville et GRDF détermineront chaque année d'un commun accord les opérations retenues pour bénéficier du soutien de l'entreprise. Pour 2015, GRDF et la Ville ont souhaité faire porter ce soutien sur l'opération METZ PLAGE qui se déroulera du 22 juillet au 16 août.

Metz Plage a été initiée par la Ville en 2008 pour offrir aux messins et en particulier à ceux qui ne partent pas en vacances un espace de détente et de loisirs. Cet événement qui a lieu chaque année sur le site du plan d'eau et dont l'accès est gratuit a rassemblé depuis sa création plus de 826 000 visiteurs.

De très nombreuses animations sont proposées à un public composé de familles, d'adolescents et de jeunes enfants. Ainsi, près de 25 disciplines sportives sont possibles sur le site alors que l'offre ludique et culturelle rassemble près d'une trentaine d'activités.

La participation de GRDF prendra la forme d'un apport financier à hauteur de 35 000 € et d'une intervention en matière d'animation. Ainsi en lien avec le Comité de Moselle de basket-ball une initiation à la pratique du basket sera mise en œuvre gratuitement sur le site de Metz Plage pendant une dizaine de jours.

Une convention définit la participation de GRDF à l'opération Metz Plage.

Pour compléter cette participation à un événement municipal, GRDF propose également d'investir dans un Play Ground qui serait mis en place dans un quartier de Metz pour permettre aux jeunes de s'initier et de pratiquer le basket-ball. Les modalités d'intervention et

le choix du quartier n'étant pas encore arrêtés, une convention spécifique interviendra ultérieurement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** de la part de GRDF le don d'un montant de 35 000 € et la participation d'animation de basket-ball sur une dizaine de jours sur le site de Metz Plage.
- **D'ACCEPTER** la mise en place dans un quartier de Metz d'un Play Ground permettant au public jeune la pratique du basket-ball. Les modalités de mise en œuvre de cette opération seront définies ultérieurement dans le cadre d'une convention spécifique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec GRDF, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGES 2015 qui se déroulera du 22 juillet au 16 août ainsi qu'à la mise en œuvre du Play Ground dans un quartier de Metz.
- **D'INSCRIRE** cette somme en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ